



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
DGER/SDPFE/2021-822
09/11/2021

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/01/2022
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Valorisation des actions menées en établissement dans le cadre de la Journée de la laïcité

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
Hauts Commissariats de la République des COM
Etablissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : La présente note de service a pour objet de mobiliser l'ensemble de la communauté de l'enseignement agricole afin de valoriser les projets menés avec les apprenants sur l'année scolaire, dans le cadre du plan d'actions en faveur des valeurs de la République et de la laïcité

Le 9 décembre 1905 est dans notre histoire une date majeure : la République a fixé les règles de séparation de l'Eglise et de l'Etat, tout en garantissant le libre exercice des cultes.

La laïcité garantit ainsi la liberté de conscience et garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs croyances ou convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir. Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses.

La laïcité implique la neutralité de l'Etat et impose l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou conviction et est au fondement de notre école qui doit préserver les élèves de tout prosélytisme idéologique, économique et religieux. Le ministère chargé de l'agriculture et la Direction générale de l'enseignement et de la recherche y sont pleinement engagés.

Les établissements d'enseignement agricole ont pour mission de s'assurer du respect de ces principes et de rappeler aux apprenants le sens de la laïcité, son importance dans le fonctionnement de nos institutions ainsi que sa place parmi les valeurs de la République.

La **Journée nationale de la laïcité du 9 décembre** est un temps fort qui permet de promouvoir et faire vivre la laïcité.

C'est aussi l'occasion pour les établissements de valoriser les projets menés avec les apprenants sur l'année scolaire, dans le cadre du plan d'actions en faveur des valeurs de la République et de la laïcité, propre à chaque établissement.

Je rappelle que ce plan d'actions élaboré, débattu dans les instances consultatives et porté au vote du conseil d'administration de l'établissement précise les modalités pédagogiques et éducatives des actions menées, tant dans le cadre des enseignements que dans les autres temps de vie scolaire.

Il est demandé aux établissements d'enseignement agricole d'être pleinement mobilisés à l'occasion de cette journée nationale et de faire remonter aux DRAAF/SFRD les actions qui y seront menées ainsi que celles programmées sur l'année scolaire 2021-2022. **Les DRAAF/SFRD transmettront une synthèse à la DGER avant le 15 janvier 2022 (annexe 1) via l'adresse : baevs-sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr.**

Pour appuyer les équipes en établissement, une [plate-forme dédiée à la citoyenneté](#) a été créée en 2018. Elle vise à les aider à mettre en place des actions avec les apprenants, en les accompagnant à se construire une opinion, à la défendre, à entendre celle des autres et à respecter les différences.

Associé à cette plate-forme, un [web doc sur la laïcité](#) intitulé "laïcité, 4 situations de théâtre forum pour comprendre et débattre" permet d'aborder la question de la laïcité avec les élèves, étudiants et apprentis, grâce à des débats engagés par le biais du théâtre- forum. Il s'agit d'un outil permettant de donner un support de réflexion et d'expression, à partir de la mise en scène d'une situation. Il favorise une meilleure compréhension des enjeux de débat, et mobilise les participants de manière individuelle ou collective pour faire évoluer la situation.

Les établissements peuvent retrouver toutes les ressources en matière d'éducation à la citoyenneté sur le site [Chlorofil](#) et contacter Marie-Pierre ZORILLA, animatrice du

réseau national « insertion-égalité-diversité » (marie-pierre.zorilla@educagri.fr) ou Sophie AUBLIN, animatrice du réseau nationale d'éducation au développement durable (sophie.aublin@educagri.fr), si besoin.

Valérie
BADUEL

Public	Classe	Auvergne-Rhône-Alpes	oui
Privé	Groupe classe	Bourgogne-Franche Comté	non
	Groupe hors classe	Bretagne	
		Centre Val de Loire	
		Corse	
		Grand Est	
		Guadeloupe	
		Guyane	
		Hauts de France	
		Ile de France	
		La Réunion	
		Martinique	
		Mayotte	
		Normandie	
		Nouvelle Aquitaine	
		Nouvelle Calédonie	
		Occitanie	
		Pays de la Loire	
		Polynésie Française	
		Provence-Alpes-Côte d'Azur	